

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2025-146**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 3 décembre 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 28 novembre 2025.*

**Présents** : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

**Absents** : Agnès BALZER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Maryvonne ROBIN.

**Procurations** : Natacha BRENIER à Erica SANDFORD,  
Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 25

Monsieur Eric FELISIAK a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Réseau de chaleur de Val-Cenis Lanslebourg**

- **Tarif du mégawatt heure (MWh) de chaleur fournie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que la CCHMV a construit et exploite une chaufferie bois et un réseau de chaleur à Val-Cenis Lanslebourg qui alimente en chauffage les bâtiments publics suivants :

- Antenne CCHMV de Val-Cenis Lanslebourg, siège de l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise,
- Centre d'Incendie et de Secours géré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS),
- Espace Val-Cenis Vanoise, propriété de la commune de Val-Cenis, comprenant un accueil touristique, des locaux administratifs, l'Auditorium Laurent Gerra et la Salle des fêtes communale.

Dans le cadre de l'exploitation et de la refacturation des frais aux occupants, il existe plusieurs conventions de participation financière par ces derniers : CCHMV / commune de Val-Cenis, CCHMV / SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » et CCHMV / SDIS de la Savoie.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin d'approuver le tarif du MWh à hauteur de 99.00 € HT à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, pour prendre en compte l'inflation (frais de maintenance, tarif d'achat des plaquettes forestières...).

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

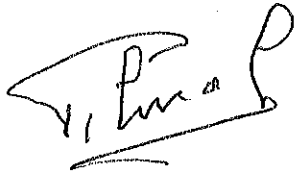
**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Fixe**, dans le cadre de l'exploitation du réseau de chaleur de la CCHMV de Val-Cenis Lanslebourg, le tarif du mégawatt heure (MWh) de chaleur fournie à hauteur de 99.00 euros hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 04 décembre 2025.

Le secrétaire de séance  
Eric FELISIAK



Le Président  
Christian SIMON

